



FEILLENS

# C O N S E I L M U N I C I P A L

## Procès-verbal de la séance du 2 février 2023

Le Conseil Municipal s'est réuni le jeudi 2 février 2023 à 20 heures, au lieu habituel de ses séances, en réunion ordinaire, sous la présidence de M. Guy BILLOUDET, Maire.

### Étaient présents :

Mmes et MM. Guy BILLOUDET, René BORNAREL, Laurence BOYER, Martine CARILLIER, Bertrand CHAMBARD, Justine DESNOYER, Raphaëlle DUBY, Gilles DUMAS, Christian FAVRE, Jean-Yves GONOD, Francis GOYON, Elvire JOLY, Françoise MENDES, Guy MONTERRAT, Victoria POLI, Denis VAISSAUD, Odile VERNE.

### Étaient excusés :

Mmes et MM. Nathalie CHANUT (a donné pouvoir à Françoise MENDES), Jean-Pierre CONDEMINE (a donné pouvoir à Elvire JOLY), Michel DE CROMBRUGGHE, Arnaud DELALANDE (a donné pouvoir à Francis GOYON), Sarah GONOD (a donné pouvoir à V. POLI), Catherine RENOUD-LYAT (a donné pouvoir à Guy MONTERRAT).

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

\* \* \*

### 1 – DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE : Laurence BOYER

-o-

Monsieur le Maire communique l'état civil de la commune depuis la séance du 15 décembre 2022 : 3 décès, 5 naissances, aucun mariage.

-o-

### 2 – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2022

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 21 voix pour et 1 abstention (C. Favre, absent lors de la séance) approuve le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 15 décembre 2022.

### 3 – COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS

#### ❖ URBANISME (Bertrand Chambard)

- commissions le 3 janvier 2023 (4 Déclarations Préalables, 8 Permis de Construire, 1 Permis d'Aménager) et le 26 janvier 2023 (7 Déclarations Préalables, 3 Permis de Construire)
- le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal a été déposé en Préfecture le 19 décembre 2022 ; une réunion a eu lieu en Préfecture le 23 janvier 2023 avec l'ensemble des services de l'Etat

#### ❖ ENVIRONNEMENT -DEVELOPPEMENT DURABLE - ASSAINISSEMENT (Elvire Joly)

##### • Assainissement :

- 5 janvier : réunion avec la chambre de l'Agriculture et les agriculteurs pour faire le bilan de l'épandage des boues : 26 tonnes ont été épandues cette année, avec des boues de bonne qualité
- l'Etat a acté la fin des analyses complémentaires spécifiques demandées dans le cadre du Covid
- réunion le 13 février prochain dans le cadre du futur transfert de la compétence assainissement à la Communauté de Communes
- facturation assainissement : le solde de l'année 2022, qui est habituellement demandé fin janvier / courant février, sera décalé à mars ; ce changement est dû à une modification du planning de relève de Suez, qui ne fait plus ces relevés en novembre mais fin décembre.

- les bilans 24 heures pour les 3 industriels ont été demandés et seront effectués dans les prochains jours ; dans ce cadre, le cabinet Réalités Environnement mettra à jour les conventions de déversement des eaux usées dans le réseau communal – devant les interrogations de plusieurs élus, Monsieur le Maire explique que ces conventions doivent être remises à jour et qu'elles seront refacturées aux industriels concernés

• Environnement :

- le programme des journées de l'environnement, qui se dérouleront sur la semaine du 1<sup>er</sup> au 8 avril prochain, est en cours de finalisation
- plusieurs points restent à finaliser : les modalités de communication auprès de la population, la possibilité d'associer la bibliothèque, l'utilité de faire intervenir les autres associations de la commune...
- une prochaine réunion de la commission est prévue le 21 février.

❖ CITOYENNETE – TRANQUILLITE PUBLIQUE

• dispositif de recueil des cartes d'identité et passeports (M. le Maire en l'absence de JP Condemine) :

- 2 février : installation par Orange de la ligne dédiée ; à venir, installation du routeur puis du matériel
- deux agents déjà désignés et habilités par l'ANTS ; recrutement en cours (cf point n°8 de l'ordre du jour)
- formation spécifique qui suivra, pour une mise en service opérationnelle espérée courant mars.

• vidéoprotection (Guy Monterrat en l'absence de JP Condemine) :

- les travaux sont bien avancés, avec un premier acompte en cours de versement : la réception est prévue pour le 24 février prochain
- la caméra qui était prévue à l'arrière du centre de secours faisant doublon avec celle posée par le SDIS, elle sera déplacée à l'angle sud de la façade du bâtiment avec un champ de vision sur la RD933
- une caméra supplémentaire, avec lecteur de plaques d'immatriculation, va être installée au niveau des points d'apport volontaire : utilité qui s'est révélée suite à de récents dépôts sauvages sur le site  
⇒ ces deux modifications devront faire l'objet d'une modification de l'autorisation préfectorale

❖ INFORMATION- COMMUNICATION (Christian Favre)

• bulletin municipal : les relations avec le nouvel imprimeur se sont très bien passées, la distribution également ; Monsieur le Maire remercie tous ceux qui ont participé à l'élaboration de ce bulletin, et tout particulièrement le travail de Christian Favre qui a conduit ce dossier

• site internet : la mairie accueille, pendant quatre semaines, une stagiaire (formation DUT carrières juridiques avec l'Université Lyon III antenne de Bourg-en-Bresse) dont la mission est de faire un état des lieux du site actuel, de voir comment ce site pourrait être mis en lien avec celui de la communauté de Communes, et de commencer à réfléchir sur une nouvelle mouture.

- contact a été pris avec la société qui a développé le site de la CCBS, pour voir si une mutualisation est possible, dans un objectif de réduction des coûts notamment
- un appel aux bonnes idées et aux volontaires parmi les élus est fait en vue de constituer un groupe de travail afin de finaliser ce projet
- G. Dumas apporte d'ores et déjà deux réflexions : la nécessité de revoir le référencement du site, qui est très difficile à trouver, ainsi que la possibilité de compléter le dispositif de communication de la commune avec PanneauPocket, déjà utilisé par des nombreuses communes et institutions telles que la Gendarmerie.

❖ BATIMENTS - VOIRIE (Guy Monterrat)

• travaux divers :

- réfection du logement au-dessus de La Poste en cours, avec notamment la volonté de séparer les réseaux de chauffage avec le bureau de Poste par l'installation de pompes à chaleur, installation qui nécessitera de refaire l'isolation extérieure ; devis en cours pour changer l'ensemble des fenêtres du bâtiment
- réinstallation de la croix de Montgrimoux suite à sa restauration grâce au financement des résidents
- changement de la motorisation du portail du bâtiment des services techniques et achat programmé d'un distributeur de sel et sable

• restaurant scolaire :

- nécessité de remplacer du matériel spécifique de cuisine : il est proposé que ce soit la commune qui prenne en charge cet achat
- les élus, qui soulignent une fois de plus la nécessité d'être vigilant sur l'évolution de cette association, s'accordent sur la très grande rigueur dont fait preuve la nouvelle équipe dans la gestion, notamment financière de la structure. Si René Bornarel exprime un sentiment de « vis sans fin » quant aux finances, Francis Goyon, qui a audité l'association, rappelle le dynamisme de cette dernière (nombreuses ventes à emporter, près de 720 repas par jour contre 680 dans le prévisionnel)  
⇒ les élus valident à l'unanimité la proposition faite de faire acheter le matériel nécessaire par la commune

#### **4 – DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DELEGATIONS CONSENTIES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

Renouvellement de concessions de cimetière : I20 – famille R. BERRY pour 30 ans

#### **5 – PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL : AVIS DE LA COMMUNE**

Monsieur le Maire explique que le projet de PLUi a été arrêté par la Communauté de Communes Bresse et Saône en conseil communautaire le 19 décembre 2022 et qu'il revient désormais aux communes membres de la CCBS de donner leur avis. Le projet a été présenté aux élus réunis en commission au mois de décembre et l'ensemble des documents leur a été transmis avec la convocation à la réunion de ce jour.

• René Bornarel fait lecture du message suivant :

*« Je vais m'abstenir quand il nous sera demandé de voter tout à l'heure sur l'avis à donner au Plan local d'urbanisme intercommunal / PLU i Bresse Saône.*

*Mon abstention a pour seul guide l'intérêt, que je porte, depuis longtemps, aux enjeux de l'aménagement du territoire et aux enjeux de l'environnement. Mon abstention veut marquer les insuffisances, à mes yeux, du Plan local d'urbanisme intercommunal, qui nous est présenté et proposé, ce soir.*

*Ce projet de PLU i a été élaboré sur une priorité, que je ne partage pas pleinement : à savoir d'une volonté de construction à marche forcée. Priorité établie, à partir d'un taux de croissance démographique de 2,8%, à mes yeux, trop élevé, au regard de conséquences insuffisamment appréciées.*

*Cette volonté de forte urbanisation ne risque telle pas de mettre en porte à faux le confort de vie, l'attrait et l'équilibre harmonieux de notre territoire. Et de nuire à terme à son attractivité.*

*Un équilibre, qui a su faire cohabiter, au fil des ans, avec une certaine harmonie et avec une certaine complémentarité : agriculture, économie, offre de services, accroissement de la population, vie associative.*

*Ce projet de PLU i, tel un coup d'accélérateur brutal, va transformer notre territoire rural, où il fait encore bon vivre en un espace péri urbain, un espace souvent sans âme et dépossédé de tout charme, un espace, qui n'est pas l'ADN de ce secteur de vie Bresse - Saône.*

*Avec une question, qui va devenir encore plus épineuse à l'avenir : celle de la saturation de la route départementale 933. Les files de voitures du matin et du soir vont continuer de s'allonger, la cohabitation : voitures, camions, vélos, trottinettes, piétons, va devenir encore plus difficile et plus en plus dangereuse, de Manziat à St Laurent.*

*Ainsi, ce projet de PLU i ne s'approprie pas l'impact des problématiques à venir du dérèglement climatique, de l'autonomie énergétique, de l'évolution du monde économique et du travail, de la mixité des modes de déplacement..., ou si peu.*

*Compte tenu de sa philosophie et de son contenu, ce projet de PLU i, qui doit préparer les 20 ans à venir, diffère peu des projets d'urbanisme, qui s'écrivaient et qui se votaient, il y a 20 ans.*

*Ce projet ne laisse pas entrevoir de vraies synergies avec le pôle de Mâcon, alors que qu'aujourd'hui la pertinence des politiques d'aménagement s'appuie logiquement et pleinement sur les bassins de vie.*

*Au final, et après réflexion, ce projet de PLU i ne serait-il pas déjà obsolète avant sa publication et ne serait-il pas une perte de chance pour notre territoire ?*

*Entre quantité et qualité, c'est la quantité qui a été choisie. Ne fallait pas au contraire choisir pour nos bourgades et pour nos concitoyens la qualité et le sur mesure. »*

⇒ Monsieur le Maire précise que selon lui, on ne peut pas parler de surconsommation urbaine, dans la mesure où, dans le projet présenté, les surfaces constructibles ont été réduites par rapport à l'existant

• Laurence Boyer estime que le problème de la circulation sur la route départementale n'est pas propre à Feillens et que la problématique relève de l'ensemble du territoire ; par ailleurs, il est noté que l'offre de transports collectifs existe mais qu'elle est très peu utilisée.

⇒ les élus s'accordent pour dire que la question des transports nécessite une vraie réflexion, mais qui n'intervient pas dans ce cadre-là

• G. Dumas : rejoint les propos de René Bornarel et s'abstiendra donc pour les mêmes raisons.

Par 20 voix pour et deux abstentions, le Conseil municipal donne donc un avis favorable au projet de PLUi arrêté par la Communauté de Communes.

#### **6 – ACQUISITION DE PARCELLES**

Monsieur le Maire fait part du souhait de la commune de se porter acquéreur de 3 parcelles récemment mises en vente :

- la parcelle cadastrée OB1481, dite Les grandes Terres, d'une surface de 11a80ca
- la parcelle cadastrée OC1336, dite Les Sablons Nord, d'une surface de 11a
- la parcelle cadastrée ZA14, dite Quart Guillon, d'une surface de 90a80ca

Il propose d'acheter ces trois parcelles au prix de 30 centimes le m<sup>2</sup>, soit un total de 3 708 € pour l'ensemble, ce qui est validé, à l'unanimité (C. Favre ne participant pas au vote), par le Conseil Municipal.

## **7 – DECISIONS MODIFICATIVES AUX BUDGETS**

Monsieur le Maire rappelle qu'il est nécessaire d'effectuer des derniers ajustements sur les budgets pour finaliser la clôture des exercices comptables 2022.

### **• Budget Principal : décision modificative n°3**

Les ajustements concernent le chapitre 66, c/66111 (intérêts de l'emprunt) : les emprunts contractés par la commune pour les travaux de la RD933 sont à taux variables, lesquels ont très fortement augmentés en fin d'année 2022, passant de 1500 à 1800 € pour l'une des échéances, et de 60 à 480 € pour une autre. Il manque donc 500 € pour équilibrer ce chapitre.

L'équilibre budgétaire peut se faire en réduisant les dépenses prévues au chapitre 014, c/ 739223 (Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales) sur lequel il reste environ 900 € de crédits disponibles.

Le Conseil Municipal valide, à l'unanimité, la décision modificative suivante :

<b>Section Fonctionnement</b>			
<b>Dépenses</b>			
Chap.66 – c/66111	<b>+ 500 €</b>	Chap.014 – c/739223	<b>- 500 €</b>

### **• Budget assainissement : décision modificative n°2**

Les ajustements concernent le calcul des ICNE au chapitre 66. La clôture, en janvier 2021, de l'emprunt contracté pour la construction de la station d'épuration, a entraîné une erreur de calcul des ICNE de l'année 2022 : il manque 300 € pour équilibrer le chapitre.

L'équilibre budgétaire peut se faire en réduisant les dépenses prévues au chapitre 014, c/ 706129 (Reversement à l'Agence de l'Eau) sur lequel il reste environ 12 900 € de crédits disponibles.

Le Conseil Municipal valide, à l'unanimité, la décision modificative suivante :

<b>Section Fonctionnement</b>			
<b>Dépenses</b>			
Chap.66 – c/66111	<b>+ 300 €</b>	Chap.014 – c/706129	<b>- 300 €</b>

## **8 – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération en date du 7 juillet 2022, le Conseil Municipal a donné, à l'unanimité, son accord de principe pour équiper la commune d'un dispositif de recueil des cartes d'identités et passeports. Par courrier en date du 30 septembre 2022, la préfète de l'Ain a accusé bonne réception de la candidature de la commune, en précisant que celle-ci ne serait acceptée par le ministère de l'intérieur qu'à la condition qu'une centaine de dossiers puissent effectivement être pris en charge chaque semaine, ce qui correspond à une trentaine d'heures hebdomadaires affectées exclusivement à cette mission.

Le recrutement d'une chargée d'accueil à l'été 2022, à 22 heures semaines, avait initialement été fait dans l'idée d'un passage à temps plein pour dédier les 13 heures supplémentaires aux cartes d'identité et passeports : Madame la Préfète de l'Ain a explicitement signifié à la commune que ce nombre d'heures serait très insuffisant.

Il est donc proposé, pour répondre aux exigences du cahier des charges ministériels :

- De transformer le poste de chargé d'accueil de 22h à 35h / semaine
- De créer un poste d'agent chargé des titres d'identité à 18h / semaine

\* cadre d'emploi des adjoints administratifs (catégorie C)

\* Ouvert aux contractuels

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, le nouveau tableau des effectifs de la commune qui se présente donc comme suit à compter du 1<sup>er</sup> mars 2023 :

<b>EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET</b>		
<b>EMPLOIS</b>		<b>GRADE ou CADRE D'EMPLOI</b>
<b>Services administratifs</b>		
Direction Générale des services	1	Grade : Attaché
Chargé d'urbanisme		Cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux
Comptabilité, état civil, élections	1	Cadre d'emploi des adjoints administratifs
Etat civil, aide sociale, accueil	1	Cadre d'emploi des adjoints administratifs
Chargée d'accueil, titres d'identité	1	Cadre d'emploi des adjoints administratifs, ouvert aux contractuels
<b>Services techniques</b>		
Entretien des bâtiments	1	Cadre d'emploi des adjoints techniques
Entretien voirie et réseaux	3	Cadre d'emploi des adjoints techniques
Agent polyvalent	1	Cadre d'emploi des adjoints techniques ouvert aux contractuels
Entretien espaces verts	3	Cadre d'emploi des adjoints techniques
Entretien Salle Polyvalente	1	Cadre d'emploi des adjoints techniques
<b>Services école</b>		
Encadrement des enfants + cantine + ménage	1	Cadre d'emploi des adjoints techniques

<b>EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET</b>		
<b>EMPLOIS</b>		<b>GRADE ou CADRE D'EMPLOI</b>
<b>Services administratifs</b>		
Chargé d'accueil pour les titres d'identité	1	Cadre d'emploi des adjoints administratifs Ouvert aux contractuels – 18h/semaine
<b>Services techniques</b>		
Entretien des bâtiments	3	Cadre d'emploi des adjoints techniques Ouverts aux contractuels - 9,25h/semaine - 11h/semaine
Encadrement enfants école + cantine	4	Cadre d'emploi des adjoints techniques - 12.44h / semaine - 28.75h/semaine - 34.35h/semaine ouvert aux contractuels
Surveillance cantine	1  6	Cadre d'emploi des adjoints d'animation Ouvert aux contractuels - 6,27 /semaine  Cadre d'emploi des adjoints techniques Ouvert aux contractuels - 6,84h/semaine x 6
<b>Service social</b>		
ATSEM	1	Cadre d'emploi des ATSEM - 31,58h/semaine (en disponibilité)

## **9 – ADOPTION DU SCHEMA DIRECTEUR DE GESTION DES EAUX PLUVIALES DU TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES BRESSE ET SAONE**

Monsieur le Maire explique qu'fin de disposer d'une politique globale, cohérente et issue des données du terrain, l'ex. Communauté de Communes du Pays de Bâgé a adopté en 2015 un schéma directeur de gestion des eaux pluviales couvrant les communes de Vésines, Asnières/Saône, Feillens, Replonges, Manziat, Bâgé-Dommartin, Saint-André-de-Bâgé et Bâgé-le-Châtel.

A la suite de la fusion, la Communauté de Communes a pris la décision de couvrir d'un schéma directeur de gestion des eaux pluviales les communes de l'ancienne Communauté de Communes de Pont-de-Vaux qui n'en disposaient pas, à savoir Boz, Ozan, Boissey, Reyssouze, Saint-Etienne/Reyssouze, Chavannes/Reyssouze, Chevroux, Arbigny, Sermoyer, Gorrevod, Pont-de-Vaux et Saint-Bénigne afin :

- de dresser un état des lieux du contexte hydrologique et hydraulique de son territoire
- de mettre à jour les plans de l'ensemble des ouvrages des eaux pluviales, réseaux, fossés, rétentions
- d'identifier les zones des modalités préventives

Puis, dans une seconde phase opérationnelle de proposer des aménagements curatifs et de définir des modalités préventives

Cette étude permet à la Communauté de Communes Bresse et Saône, mais également à ses communes membres, de disposer de solutions concrètes pour réduire les problèmes de crues ou de saturation du réseau et d'appliquer des règles de gestion et de rejets des eaux pluviales adaptés à chaque parcelle.

Un schéma d'orientation d'aménagement hydraulique a aussi été élaboré pour chaque future zone de développement urbain : lotissements et zones d'activités.

Arrivé à son terme, et faisant suite aux nombreuses réunions de concertation et d'échanges, il convient désormais d'adopter, au niveau communautaire et dans chaque commune, le schéma directeur de gestion des eaux pluviales et les différents documents qu'il comprend.

Dans un souci d'uniformisation, le schéma directeur de gestion des eaux pluviales des communes de l'ex. Communauté de Communes du Pays de Bâgé sera mis à jour.

Afin de rendre le document opposable, il convient de le soumettre à l'enquête publique au niveau de chaque commune et il est proposé que la Communauté de Communes Bresse et Saône porte cette enquête pour le compte de toutes ses communes membres. Pour ce faire, et après avoir validé le schéma directeur de gestion des eaux pluviales au niveau communautaire, chaque commune doit délibérer pour :

- valider le schéma directeur de gestion des eaux pluviales
- autoriser le Président de la Communauté de Communes Bresse et Saône à porter l'enquête publique pour l'ensemble des communes.

Le Conseil Municipal valide, à l'unanimité, ces deux propositions.

### **10 – INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

- Maison de retraite : la mise en service devrait en principe se faire fin mars – début avril. Le retard est dû à la fois à des défaillances d'entreprises et des problèmes de fournitures des matériaux
- déploiement de la fibre : d'ici fin juin, l'intégralité de la commune sera couverte
- le prochain conseil municipal se tiendra le 2 mars ; le vote du budget pourrait se faire le 30 mars.

-o-

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée 22h15.

Fait en mairie de Feillens, le 3 février 2023

La Secrétaire de séance,

Le Maire

**Laurence BOYER**



  
**Guy BILLOUDET**  
Vice-Président du Conseil Départemental aux routes et aux mobilités  
Président de la Communauté de Communes Bresse et Saône

